

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS,
MUNICIPALITÉ D'ULVERTON**

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du 10 décembre 2021, tenue au centre communautaire d'Ulverton, situé au 155, route 143, Ulverton (QC), à 15 h 40, sous la présidence de France Bouthillette, mairesse;

Vicki Turgeon, directrice générale, greffière-trésorière, est également présente.

JACQUES POLIQUIN	Siège # 1	KARL LINDSAY	Siège # 4
MARIE GERVAIS	Siège # 2	CLAUDE LEFEBVRE	Siège # 5
SYLVAIN CLAIR	Siège # 3	LYNDA TÉTREAULT	Siège # 6

Absent : Karl Lindsay Siège # 4

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE
Le 10 décembre 2021 à 15 h 40**

1. Avis de convocation – rapport au procès-verbal
2. Ouverture de l'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Administration
 - 4.1. Offre de services – Décontamination et nettoyage du vide sanitaire de l'hôtel de ville
5. Levée de l'assemblée

1. AVIS DE CONVOCATION - DÉPÔT ET RAPPORT AU PROCÈS-VERBAL

En référence à l'article 153 du Code municipal, la Mairesse confirme que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été signifiés à chaque membre du conseil dans les délais légaux et que cette séance est régulièrement tenue selon la loi.

2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Rés. 234-12-2021 IL EST PROPOSÉ par Claude Lefebvre, APPUYÉ par Marie Gervais et unanimement résolu d'ouvrir l'assemblée à 15 h 41.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. 235-12-2021 CONSIDÉRANT QUE la directrice générale/greffière-trésorière a remis une copie de l'ordre du jour à chacun des membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par Lynda Tétreault, APPUYÉ par Sylvain Clair et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

4. ADMINISTRATION

4.1. OFFRE DE SERVICES – DÉCONTAMINATION ET NETTOYAGE DU VIDE SANITAIRE DE L'HÔTEL DE VILLE

Rés. 236-12-2021

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ulverton a dû procéder à l'analyse de certaines substances localisées dans le vide sanitaire sous l'hôtel de ville ;

CONSIDÉRANT QUE le résultat reçu par la Firme EXP confirme que la décontamination du vide sanitaire est fortement recommandé ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une offre de services pour les travaux recommandés par la Firme EXP ;

IL EST PROPOSÉ par Lynda Tétreault, **APPUYÉ** par Marie Gervais et unanimement résolu que le conseil de la municipalité d'Ulverton octroi le contrat à Construction Yvon Perreault pour réaliser les travaux nécessaires dans le vide sanitaire et ce, selon l'offre de services reçu en date du 7 décembre 2021.

ADOPTÉE

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par Claude Lefebvre que la séance soit levée à 15 h 43. La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 10 janvier 2022.

**France Bouthillette,
Mairesse**

**Vicki Turgeon,
Directrice générale et greffière-trésorière**

APPROBATION DES RÉOLUTIONS

Je, France Bouthillette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi-même, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 par. 2 du Code municipal du Québec.

Signé à Ulverton ce 11^e jour du mois de décembre 2021.

**France Bouthillette,
Mairesse**